

L'élaboration des PIB régionaux

Les Journées de l'économie
14 octobre 2015
Lyon

Luc Brière
Chef de la division « statistiques, régionales, locales et urbaines »,
Direction générale de l'Insee (Paris)



Mesurer pour comprendre



Octobre
2015

Plan de la présentation

1. Le PIB (national), quelques rappels

2. Les PIB régionaux

2-1. La régionalisation par branche de la VA (série définitive)

2-2. La régionalisation par branche de la VA (série provisoire)

2.3 La régionalisation des PIB

2.4 Le traitement des DOM

2.5 Les VA et les PIB régionaux en volume

3. Portée et limites des PIB régionaux

1. Le PIB, quelques rappels



Le produit intérieur brut d'un pays est égal à la somme des valeurs ajoutées des producteurs résidant sur son territoire.

Le PIB, c'est la richesse créée par les activités de production.

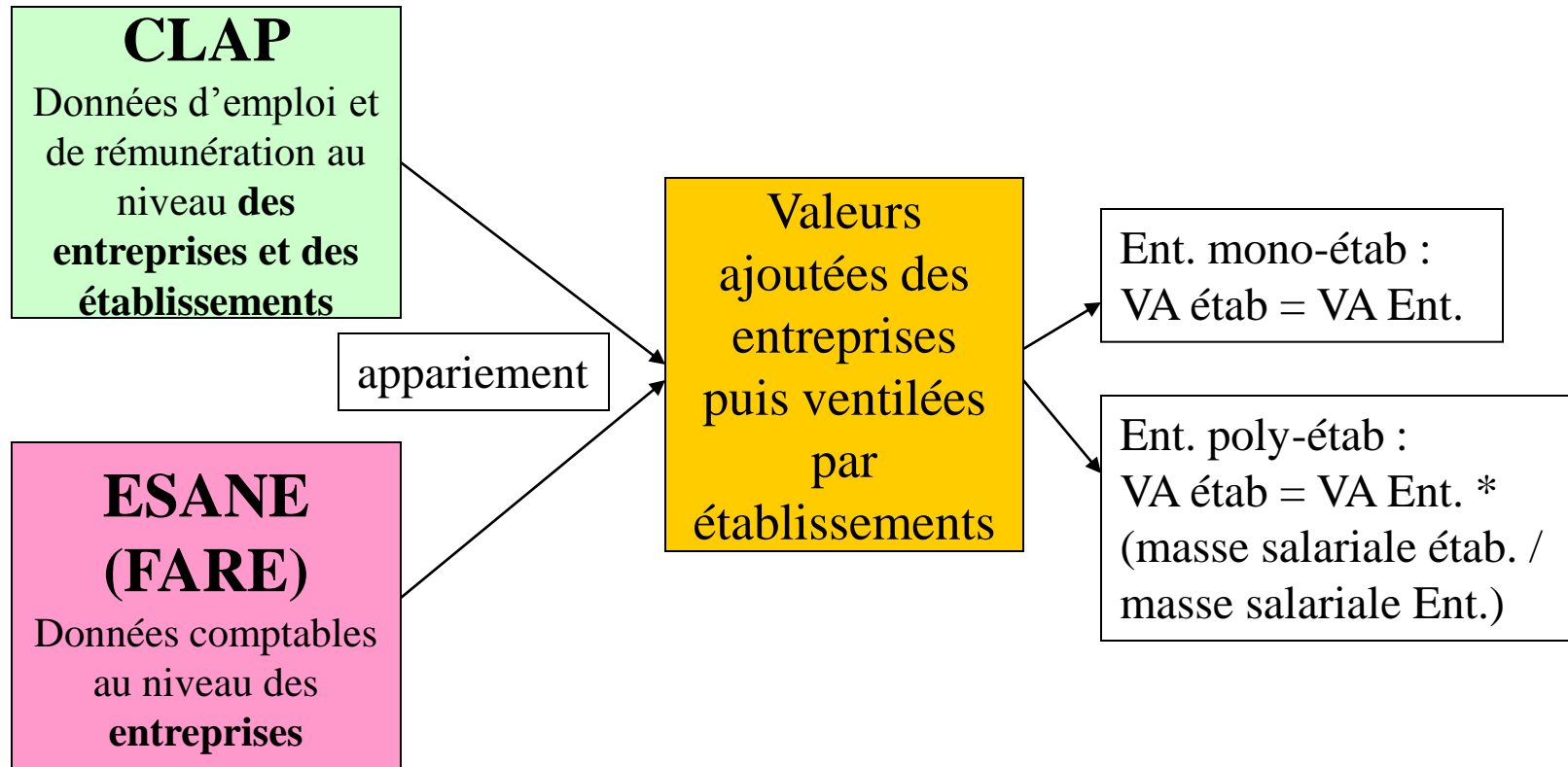
- Plusieurs approches du PIB, outre par la production, aussi par la demande et par les revenus
- Une grand nombre d'informations collectées par l'Insee pour calculer le PIB qui en fait ensuite la synthèse (calcul de bien d'autres indicateurs)
- Sources administratives et résultats d'enquête
- Une définition internationale, et un contrôle par Eurostat

2. Les PIB régionaux

- Une obligation européenne (règlement européen sur les comptes nationaux et régionaux – SEC 2010)
- La méthode utilisée est conforme aux recommandations d'Eurostat
- Régionalisation du PIB national en recourant à des clés de ventilation
- Pour les secteurs marchands, ces clés reposent sur un appariement entre les données comptables des entreprises et les données d'emploi et de masse salariale des entreprises (ventilation de la valeur ajoutée au prorata de la masse salariale)
- Dans les autres cas (secteur agricole, APU,...) : recours comme clés de répartition à des sources externes ou aux seules masses salariales.

2-1. La régionalisation par branche de la valeur ajoutée – les séries définitives et semi-définitives (suite)

Les branches ordinaires ≈ branches marchandes hors agriculture et finances



→ *Puis calage sur les comptes de branche de la comptabilité nationale, hors DOM*

2-2. La régionalisation par branche de la valeur ajoutée – les séries provisoires

Principe :

On applique l'évolution de la productivité nationale de la branche (mesurée par la productivité apparente du travail) et l'évolution de l'emploi régional par branche aux valeurs ajoutées régionales N-1

-> Sources : estimations trimestrielles d'emploi et comptabilité nationale

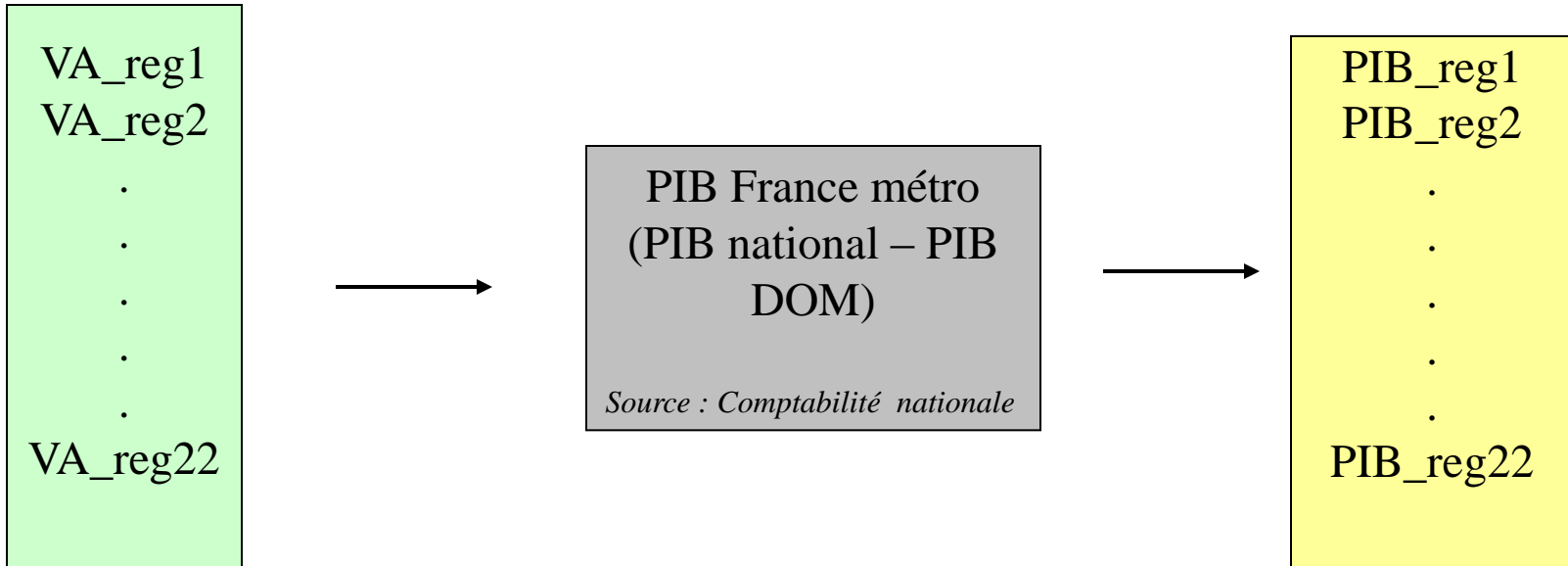
Limites importantes :

- les spécificités régionales sont partiellement gommées (même productivité apparente du travail par branche appliquée à toutes les régions)

- les révisions sont importantes : les comparaisons avec les séries définitives et semi-définitives sont donc à utiliser avec prudence (en lien avec l'hypothèse précédente du fait de l'absence de données comptables pour un compte provisoire)

2-3. La régionalisation du PIB à partir des valeurs ajoutées régionales

On applique la clé de répartition régionale des valeurs ajoutées au PIB de la France métropolitaine.



2-4.Traitement des DOM

- Prise en compte des chiffres (VA et PIB) transmis par les DOM : *chiffres des comptes définitifs et des comptes rapides*
- Estimations de ces derniers le cas échéant : *notamment les ventilations de VA en A17 et A38*

2-5. Les valeurs ajoutées et les PIB en volume

Problème : les informations relatives aux variations de prix régionales font défaut

Principe :

1. *Calcul des VA régionales en volume* :

on déflate la valeur ajoutée par branche sur la base des variations de prix nationales de la branche (source comptabilité nationale).

-> Prise en considération des particularités de la structure économique par branche

-> N'élimine pas les différences qui peuvent exister entre les variations de prix nationales et régionales

2. *Calcul des PIB régionaux en volume* :

On applique la clé de répartition régionale des VA en volume au PIB en volume de la France métropolitaine.

3. Portée et limites

- Les Valeurs ajoutées et PIB régionaux sont des indicateurs observés et attendus
- Leur mode d'élaboration sont conformes aux recommandations d'Eurostat
- Les PIB régionaux répondent à des objectifs européens essentiels (fonds européens)
- Ils sont utilisés à différents niveaux d'agrégation (NUTS 1, 2 et 3)
- Possibilité de conduire des travaux d'études :
 - ✓ Etude récente sur série longue (depuis 1990) : « Croissance dans les régions : davantage de disparités depuis la crise » - *Insee Première – juin 2014*
 - ✓ *Le poids économique des nouvelles régions (cf. Insee Références, La France et ses territoires, avril 2015)*

3. Portée et limites (suite et fin)

Mais, il y a des limites :

- Eclatement de la VA des entreprises à partir des rémunérations : *poids de l'IDF sans doute accru par le poids des sièges sociaux qui présentent des masses salariales élevées*
- Comptes provisoires basés sur l'emploi et l'évolution de la productivité
- Agrégats qui dépendent aussi d'une construction comptable
- Localisation des établissements à des niveaux infra régionaux est source de difficultés, en particulier dans le secteur public → phénomène des déclarations groupées
- A des niveaux géographiques infra régionaux, les problèmes posés par la ventilation de la valeur ajoutée au prorata de la masse salariale peuvent être encore plus significatifs (ex. : que signifie un PIB du département de Paris...?)
- Les limites principales à l'utilisation de PIB infra régionaux portent sur un niveau de qualité non suffisamment assurée :
 - ✓ Localisation fragile dans certains cas (secteur non marchand, secteur financier)
 - ✓ Eclatement de la VA au prorata de la masse salariale accentuerait l'effet « construction comptable » pour des niveaux infra régionaux
 - ✓ VA uniquement disponible par unité légale (secteur marchand) et même parfois pas de VA à ce niveau
 - ✓ Pour certaines branches (en particulier secteur non marchand et secteur financier), on ne dispose pas de VA par unités légales => encore plus grande fragilité du passage directe par une clé de répartition à partir de la masse salariale

Merci de votre attention !

Luc Brière

Courriel : luc.briere@insee.fr

Insee

18 bd Adolphe-Pinard
75675 Paris Cedex 14

www.insee.fr  

Informations statistiques :

www.insee.fr / Contacter l'Insee

09 72 72 4000

(coût d'un appel local)

du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00